



COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2009

TRAVAUX

Crèche – Choix du prestataire pour la réalisation d'une étude géotechnique après consultation par l'OPAC
43 la meilleure proposition a été faite par la société FONDASOL, pour un montant de 1 950 € H.T. Le Conseil Municipal approuve le choix. **Unanimité.**

Construction d'une crèche – Mission Coordination SPS et Contrôle Technique – Approbation des deux bureaux retenus par l'OPAC après consultation ACOFEP 1965€ et Véritas 3 110€. **Unanimité.**

Piscine - Dans le cadre de la mission de maîtrise d'oeuvre qui lui a été confiée le cabinet Michel SABADEL a organisé une consultation pour la remise en état de la piscine et des sanitaires du camping. Les réponses ont été analysées et l'urbaniste du bâtiment propose de retenir les entreprises suivantes pour chacun des lots. **Unanimité.**

Lot	Entreprise	Montant H.T.	Montant T.T.C
Petites maçonneries	SOCOBAT 43120 Monistrol-sur-Loire	37 441,40	44 781,11
Clôtures	C'CLOS 69140 Rillieux-la-Pape	24 971,88	29 866,38
Serrurerie	METAL CONCEPT 43190 Tence	24 869,37	29 743,77
Menuiseries Bois	MENUI 43 43130 Retournac	2 540,00	3 037,84
Peintures	BATI & DECO 43700 Brives Charensac	20 224,28	24 188,24
Plomberie Sanitaires	GOUGEON 43130 Retournac	5 980,74	7 152,96

Parallèlement, lors d'une consultation conduite par la mairie pour la remise en état des bassins et de la partie technique, la société SEMA de Roanne fait la meilleure proposition avec une économie de plus de 90 000 € sur l'estimation originelle. **Unanimité.**

ADMINISTRATION GENERALE

Service Alimentation Eau Potable (A.E.P) – Le rapport annuel de gestion de l'eau établi par la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale laisse apparaître une excellente qualité des eaux de consommation. Sur tous les points de stockage ou villages où sont effectués les trois prélèvements annuels. Il est à la disposition de ceux qui souhaitent en prendre connaissance.

Service A.E.P. – Renouvellement du contrat de délégation de service public qui arrive à échéance le 31 Décembre 2009 Le traité d'affermage existant entre la Commune et VEOLIA pour l'exploitation du Service de Distribution d'Eau Potable arrive à son terme le 31 Décembre 2009. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le principe de remise en affermage et lancer la procédure administrative de négociation. Dans le cadre d'une telle gestion, l'investissement est à la charge de la commune, le fonctionnement à la charge du fermier. La part communale de recettes constitue les recettes de fonctionnement, la TVA sur les investissements constitue les recettes de l'année N+2 du budget eau. Lors du débat, plusieurs conseillers et le Maire exposent leur préférence pour une gestion municipale directe. Toutefois, après une visite à Fraisses (42), compte tenu de la taille de notre commune, des modes de gestion des communes voisines, des besoins en personnel nécessaire, de la brièveté du délai ce retour semble difficile. Aussi apparaît-il plus judicieux de maintenir le système d'affermage mais d'apporter plus de vigilance à l'établissement du cahier des charges et à la procédure de négociation.. **Le Conseil Municipal se prononce sur le principe de remise en affermage à l'unanimité moins une voix contre : Lucien POINT.**

Prochain conseil municipal : mercredi 1^{er} juillet 2009 à 20h30 - TOUT CITOYEN PEUT Y ASSISTER.

Service A.E.P – Désignation d'un cabinet chargé d'établir le cahier des charges et conduire

la procédure de consultation et de négociations En préambule à la procédure administrative de négociation pour la remise en affermage du Service de Distribution d'Eau Potable, une consultation de bureaux d'études spécialisés en vue d'une mission d'assistance technique a été lancée, pour l'établissement du cahier des charges, la mise au point du dossier de consultation, l'analyse des offres, l'établissement d'un rapport d'analyse et les conseils et l'assistance dans les négociations. Le calendrier des opérations est arrêté entre le 1er juin et le 30 Novembre 2009. Cette mission est commune avec celle du Service d'Assainissement. Les montants comprennent les études eau et assainissement.

Sur six bureaux d'études contactés, deux répondent :

OMNIS – EPERNAY propose un forfait de rémunération de 12 500,00 € H.T pour conduire la mission

BAC CONSEILS à CALUIRE propose un forfait de rémunération de 8 600,00 € H.T pour conduire la mission.

Le Conseil Municipal retient à l'unanimité le cabinet BAC CONSEILS à CALUIRE auquel sera confiée cette mission d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage.

Service ASSAINISSEMENT Renouvellement du contrat de délégation de service public qui arrive à échéance le 31 décembre 2009

Le traité d'affermage existant entre la Commune et VEOLIA pour l'exploitation du Service de Distribution d'Assainissement arrive à son terme le 31 Décembre 2009. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le principe de remise en affermage et lancer la procédure administrative de consultation et de négociation. Le Conseil Municipal se prononce sur le principe de remise en affermage à l'unanimité moins une voix contre : Lucien POINT.

Service ASSAINISSEMENT – Désignation d'un cabinet chargé d'établir le cahier des charges et mener à bien la consultation.

En préambule à la procédure administrative de négociation pour la remise en affermage du Service d'Assainissement, une consultation de bureaux d'études spécialisés en vue d'une mission d'assistance technique a été lancée, pour l'établissement du cahier des charges, la mise au point du dossier de consultation, l'analyse des offres, l'établissement d'un rapport d'analyse et les conseils et l'assistance dans les négociations.

Le calendrier des opérations est arrêté entre le 1er juin et le 30 Novembre 2009.

Cette mission est commune avec celle du Service de Distribution d'Eau Potable. Les montants comprennent les études eau et assainissement.

Le Conseil Municipal retient à l'unanimité le cabinet BAC CONSEILS à CALUIRE auquel sera confiée cette mission d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage.

Services A.E.P et ASSAINISSEMENT – Désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public

La commission désignée sera chargée du suivi régulier de la procédure, de l'ouverture des plis, de l'examen des candidatures et donner son avis à l'issue de la négociation. Une seule liste est établie comme suit. Elle est approuvée à l'**unanimité**.

Président Pierre ASTOR

Membres titulaires : Thierry BENEVENT, Claude DUBUY, Jean FURNON

Membres suppléants Annie ASTIER, Charles COMMUNAL, Bernard PONTVIANNE.

Suivi agronomique des boues. Comme chaque année le bureau d'études SESAER fait parvenir le rapport-bilan agronomique des épandages de boues de la station d'épuration pour l'année 2008 ainsi que le registre des épandages. Il est à la disposition de ceux qui souhaitent en prendre connaissance.

La réalisation des épandages ne fait pas l'objet de remarque particulière quant au respect des distances d'isolement et la présence de nuisances pour le voisinage. Les épandages font apparaître un bon respect de l'ensemble des contraintes environnementales et réglementaires.

Une nouvelle parcelle proposée par l'agriculteur pourra faire l'objet d'un épandage en 2009.

Un seul agriculteur s'était proposé pour accueillir l'épandage en son temps : Daniel SOULIER.

Suivi agronomique des boues – Nouvelle proposition pour l'année 2009.

Une convention pour la réalisation du suivi agronomique des boues de la station d'épuration conclue avec le cabinet SESAER depuis l'origine est renouvelée chaque année. La nouvelle proposition de prix présentée par la société s'élève à 2 034,50 € H.T. soit 2 433,26 € TTC, soit une augmentation de 5% sur le prix de 1950 € HT qui était le même depuis plus dix ans. Le Conseil Municipal approuve cette convention et autorise le maire à la signer à l'**unanimité**.

Convention BOUYGUES Télécom - Modification de la convention pour Occupation Privative du Domaine Public.

Une convention existe entre la Commune et la société Bouygues Télécom depuis l'année 2000 pour

l'utilisation d'un pylône et d'une parcelle de terrain, qui fixe le versement d'une redevance de 1 759€ pour l'année 2009.

L'indice de référence des loyers (IRL) remplace l'indice du coût de la construction (ICC) sur lequel la redevance est indexée. Un avenant doit être conclu à compter du 1er janvier 2010.

Le conseil municipal approuve cet avenant à l'**unanimité**.

Location – Changement de locataire à l'appartement F3 du Centre de Secours – Nouveau bail de location
Emmanuel TEYSSIER et Sylvie BONNET actuellement locataires d'un appartement F3 au Centre de Secours donnent leur désistement pour le 31 Juillet 2009. Une demande est présentée par Patrick BERT, également sapeur-pompier, pour occuper le logement à compter du 1er Août 2009. Le loyer est actuellement de 255,47 €, révisé en fonction de l'indice du coût de la construction.

Le Conseil Municipal approuve le nouveau bail à intervenir avec Patrick BERT à l'**unanimité**.

URBANISME

Crèche – Simple modification du POS – Approbation du rapport favorable du commissaire enquêteur Dans le cadre du changement de projet de la crèche, par délibération en date du 08 Septembre 2008, le Conseil Municipal a engagé une modification de la zone du Plan d'Occupation des Sols sur les parcelles n° 14, 18, 23 et 524 de la section BK, actuellement classées en zone NAa, afin qu'elles soient classées en zone UB.

Le rapport de l'enquête publique conduite du 25 mars au 25 avril 2009 par Mr ISSARTEL Pierre, Commissaire enquêteur donne un avis favorable à l'inclusion de ces quatre parcelles dans la zone UB du POS. Le Conseil Municipal approuve le rapport du commissaire enquêteur à l'**unanimité**.

Vente de terrain – Vente d'une partie de domaine public au lieudit Chanoux. Devant la propriété de Grégory CHANAL et Cécile ERAULT à Chanoux, une partie du Domaine Public est immédiatement contigue à l'habitation. Les propriétaires souhaitent se rendre acquéreur d'une partie de cette parcelle qui crée une enclave dans leur propriété. Le Conseil Municipal à l'**unanimité**, donne son accord à la vente d'une partie du domaine public concerné, arrête le prix de vente au mètre carré en fonction de l'estimation du service des Domaines, charge Me ROYET, Notaire à Yssingaux de l'établissement de l'acte de vente.

FINANCES

Assurances – Avenant contrat. Le contrat Pacte Responsabilité Civile de la Commune est indexé sur la masse salariale et fait chaque année l'objet d'un avenant de régularisation après communication à la SMACL du compte administratif de l'année précédente.

Le Conseil Municipal approuve à l'**unanimité** l'avenant concernant l'année 2008 pour un montant de 397,77 € H.T soit 433,57 € TTC.

Subventions exceptionnelles

342 € à l'école publique Jean Saby, CE1 et CE2, pour une classe pédagogique au parc éolien d'Ally le 30 juin 2009 (57 élèves, 6€ par élève, à parité avec le conseil général).

Unanimité

747 € Ligue de l'Enseignement pour l'organisation du Centre de Loisirs sans Hébergement (CLSH) d'Avril. **Unanimité.**

1 500 € Syndicat des Eleveurs de Chevaux de Haute-Loire pour l'organisation du concours départemental le 10 Octobre 2009. **Unanimité moins deux contre : M.J.VAUCANSON et C.DUBUY. Des justificatifs de frais et un bilan seront demandés compte tenu de l'importance de la subvention et des moyens mis à disposition.**

260 € Judo Club d'Yssingaux (cours à Retournac) subvention exceptionnelle. **Unanimité.**

Admission en non valeur

213,54 € pour créance de transport scolaire irrécouvrable. **Unanimité.**

650 € annulation d'une redevance d'assainissement irrécouvrable.

PERSONNEL

Stagiairisation - Proposition de passer dans le statut de stagiaire de la fonction publique territoriale pour un agent d'entretien recruté il y a deux ans dont le contrat à durée déterminée s'achève au 30 Juin 2009. **Unanimité.**

Vacance de poste – Bernard VERMARE poursuivra sa carrière au Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ondaine (SYVO) à compter du 1er juillet 2009. Afin d'assurer la continuité et une bonne transmission des dossiers, un tuilage s'effectuera entre son prédécesseur au SYVO et son successeur à la mairie ces prochains mois. L'occasion sera prochainement donnée au conseil de lui exprimer sa reconnaissance.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de diffuser l'avis de vacance ci dessous. Chacun peut la diffuser autour de lui.

QUESTIONS DIVERSES

- **Maîtres-Nageurs-Sauveteurs** – Approbation des contrats **unanimité**.
- Mise en place convention utilisation **Chèques Vacances** au Musée **unanimité**.
- **Avenant Programme Voirie 2008** – Quelques travaux supplémentaires nécessaires sur les villages de Jussac, Saint-Ignac et Sarlanges pour un montant de 2 673€ H.T. **Approbation, contre : J.PICHON, P.BOUTEYRE, L.POINT.**
- **Le programme voirie 2009 sera à définir afin de l'approuver lors de la prochaine séance**
- **Brigitte ROCHE demande la pose de panneaux « roulez au pas » en bords de Loire près de la piscine et du chemin du camping**
- **Annie ASTIER rappelle l'urgence d'installation de ralentisseurs route de Chamalières. Le pôle du conseil général a déjà été saisi de cette question depuis le conseil du 8 avril 2009.**
- **Il est rappelé le vide grenier à Sarlanges le 7 juin 2009 ainsi que les élections européennes le même jour.**
- **Les questions du public portent sur la nécessité de terminer la procédure de Plan Local d'Urbanisme (PLU) ainsi que sur l'établissement public de coopération intercommunal auquel notre collectivité est rattachée.**

AGENDA :

Juin

- Mercredi 3 : exposition Lycée agricole Yssingaux salle la Grange du 3 au 14 juin
- Vendredi 5 juin 18h : conférence sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE Loire) la Filature
- Dimanche 7 : élections européennes vide grenier à Sarlanges
- Lundi 8 à 9h : tirage au sort des jurés d'assises du canton
- Mercredi 10 : 14h30 assemblée générale ADMR la Filature
- Vendredi 12 : 19h30 club house assemblée générale Retournac Sportif
- Samedi 13 : tripe nature des rangers
- Dimanche 14 : rassemblement des Saint Georges de France à Saint Georges Lagricol
- Lundi 15 la filature 20h : conférence « assainissement collectif, non collectif, : explications » avec un technicien du conseil général
- Jeudi 18 17h : commémoration de l'appel du 18 juin
- Vendredi 19 en soirée place Boncompain: Fête de la musique tous ceux qui le souhaitent peuvent participer ! tel 04 71 59 41 00
- Samedi 20 : Tarot amicale laïque
- Samedi 20 dimanche 21 : fête de la pêche APPMA
- Dimanche 21 : fête de la musique au Corset
- Vendredi 26 : fête du collègue
- Samedi 27 dimanche 28 : fête foraine, office religieux, retraite aux flambeaux
- Mercredi 1er juillet 18h conseil municipal

Prochain conseil municipal : mercredi 1^{er} juillet 2009 à 20h30 - TOUT CITOYEN PEUT Y ASSISTER.



République Française, Région Auvergne, Département de la Haute-Loire

RETOURNAC

27 mai 2009

La mairie de RETOURNAC recrute son/sa SECRÉTAIRE GÉNÉRAL(E)

2750 habitants
(+ 18 % en 5 ans)



Station Verte de Vacances
(6 à 8 000 habitants en été)
4576 hectares
Centre loisirs et hébergement
Piscine Camping
Aire camping-car
Tennis
Espace scénique
Crèche
Initiation musicale
Service animation
40 associations



Musée des Manufactures de
Dentelles
Labellisé « Musée de France »

Tous commerces
tous services



Chemin de Saint-Jacques
(Bronçon Cluny - Le Puy)
GR3
140 km de randonnées



600 enfants scolarisés
Écoles publiques et privée



Collège Boris Vian



Collégiale romane XIIe s.
Site féodal d'Artias



CONSEIL RÉGIONAL
AUVERGNE
Gare SNCF
(Paris 3 h 45)
Clermont-Ferrand 135 km.
Nîmes 220 km
Montpellier 240 km
Firminy 30 mn
Saint-Etienne 40 mn
Lyon 1h 15 mn



Ancienne peabine du Velap
Anciens états du Langue doc
Généralité de Montpellier
Parlement de Toulouse
Place Breton

A 1h10 de Lyon, 40' de St Etienne, 25' de Firminy par la route (RN88), Retournac est le seul village français à 600Km de Paris mais seulement 3h45 par le TGV (grâce à la gare SNCF via Firminy et le cadencement jusqu'à Lyon).

Aussi, notre commune, l'une des plus accessibles du secteur par son prix du terrain et de l'immobilier attire des jeunes couples, et des retraités soucieux d'une résidence tranquille dans un environnement fait de sécurité, de grands espaces, d'une couverture sanitaire des plus complètes et de tous les services disponibles.

Dotée d'une vie culturelle, Retournac mise également sur le développement économique avec ses zones artisanales.

Le musée des manufactures de dentelles labellisé musée de France, la collégiale romane du XIIème siècle et ses vitraux, les paysages, les châteaux et maisons fortes... donnent un aperçu de richesses, traditions mais ne s'apprécient vraiment que lors d'une visite in situ.

Gîtes, hôtels, restaurants, centre de loisirs permettent un hébergement tout au long de l'année après des itinéraires et randonnées pédestres tant en bord de Loire, -notre dernier fleuve sauvage d'Europe- que par le chemin de Saint Jacques de Compostelle.

L'essentiel des commerces est représenté à Retournac. Le collège, les écoles publiques ou privée dans les hameaux ou le centre bourg offrent un enseignement de qualité dans un établissement à taille humaine. La halte-garderie permet de concilier vie familiale et professionnelle.

Alors, venez à Retournac pour travailler. Le bonheur est dans notre microclimat !

Pierre ASTOR
Maire de Retournac
Conseiller général

Profil souhaité :

*attaché territorial ou lauréat en recherche de poste,
prêt à s'investir dans la fonction, un projet de mandature pour 5 ans, la direction collective,
particulièrement sensible à la qualité de vie, l'environnement, le patrimoine.
envoyez votre candidature avant le 26 juin 2009.*

BP2 43130 RETOURNAC Tél 04 71 59 41 63 Fax 04 71 59 46 86 mairie@ville-retournac.fr

+ d'infos - www.ville-retournac.fr

LES FINANCES DE LA COMMUNE DE RETOURNAC

Lors de la campagne électorale pour les élections municipales, et depuis l'élection d'une nouvelle municipalité, nous souhaitons une analyse impartiale sur les comptes de la commune

La chambre Régionale des comptes a ouvert une procédure de contrôle à fin de jugement des comptes de la commune de Retournac, pour les exercices 2004 à 2007.



**CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES
D'AUVERGNE**

A Clermont-Ferrand, le **25 MAI 2009**

LR/AR

à

Monsieur le Maire
de la commune de RETOURNAC
16 rue de l'Hôtel de ville
43130 RETOURNAC

Objet : notification de l'ouverture du contrôle juridictionnel des comptes de la commune de RETOURNAC.

- Articles 51 et 52 du décret n° 2008-1397 du 19 décembre 2008, codifié au code des juridictions financières.

Monsieur le Maire,

Conformément aux dispositions de l'article R.241-32 du code des juridictions financières, je vous informe de l'ouverture d'une procédure de contrôle à fin de jugement des comptes de la commune de RETOURNAC, pour les exercices 2004 à 2007.

Dans le cadre de la programmation des travaux de la chambre, Monsieur JUILLARD, premier conseiller à la chambre, est chargé de l'instruction préalable au jugement.

A ce titre, il pourra être conduit à vous solliciter, en votre qualité d'ordonnateur, pour obtenir des explications ou des pièces complémentaires à celles déjà fournies par le(s) comptable(s) concerné(s).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

La Greffière



Madelise BOURDIER